



# Dossier de presse

**1<sup>ère</sup> Journée professionnelle régionale  
des Missions Locales de Corse**

**2 décembre 2008, Igesa - Marana**



## Programme de la Journée.



09h00 - 09h30 Accueil des participants

**Session plénière (matinée)**

09h45 - 10h00 Ouverture de la Journée

10h00 - 10h15 Lancement du parrainage pour l'emploi avec PRO BTP  
Signature de l'accord cadre régional

10h15 - 12h30 Conférence/débat sur l'insertion des jeunes et le rôle des missions locales  
Analyse et commentaires des constats nationaux de l'enquête "Génération 2004"  
Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ)  
Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF)  
Service Etude Prospective Evaluation Statistiques (SEPES)

12h30 - 14h00 Buffet sur place

**Ateliers de professionnalisation (après-midi)**

14h00 - 15h30 Atelier 1 : Repérage des publics en situation d'insertion  
Atelier 2 : Construction des parcours complexes  
Atelier 3 : Relations avec l'entreprise  
Atelier 4 : Les Technologies de l'Information et de la Communication au service de l'insertion

15h30 Pause

15h45 Retour en plénière – synthèse des ateliers par les rapporteurs

16h30 Clôture de la journée



## La Journée Professionnelle Régionale, le contexte et les objectifs.

### Les Missions Locales.

Les Missions Locales se sont développées à partir de 1982 par la volonté conjointe de l'Etat et des collectivités locales de coordonner leurs interventions au service des jeunes sortis du système scolaire en quête d'un emploi pérenne. Elles constituent aujourd'hui un réseau national (489 structures) agissant au cœur des politiques d'insertion des jeunes.

Elles ont pour mission la mise en œuvre de l'action publique pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus, mission confiée par chaque niveau de collectivité dans son domaine de compétence.

### La journée Professionnelle Régionale.

L'Association Régionale des Missions Locales de la région Corse (A.R.M.L) organise la 1ère Journée Professionnelle des Missions Locales de Corse le mardi 2 décembre prochain à l'Igesa sur la route de la Marana.

Les invités sont l'ensemble des salariés du réseau des missions locales, leurs élus Présidents de chaque structure, l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse, les membres du Service Public de l'Emploi, les Conseils Généraux, le Conseil National des Missions Locales, les partenaires départementaux et locaux des Missions Locales.

### Finalité de la journée :

- Partage de constats avec l'ensemble des partenaires associés au niveau régional dans l'insertion des jeunes.
- Définir de manière partagée des axes de travail pour les deux années à venir.

### La Corse, première région française à décliner l'accord cadre avec PRO BTP

**Le réseau des missions locales souhaite profiter de cette journée autour de l'insertion des jeunes pour signer la 1ère déclinaison régionale de l'accord national convenu entre les pouvoirs publics et PRO BTP pour favoriser, par une mobilisation commune autour du développement des actions de parrainage, l'insertion professionnelle des jeunes auprès des employeurs du BTP.**

## L'accord cadre régional avec PRO BTP : La Corse 1<sup>ère</sup> région française à décliner l'accord.



### **PRO BTP et les pouvoirs publics s'associent pour accompagner les jeunes en demande d'insertion, vers l'emploi grâce au parrainage.**

Pour Favoriser, par une mobilisation commune autour du développement des actions de parrainage et l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans dans le BTP.

**Le groupe de protection sociale PRO BTP et les pouvoirs publics s'engagent, à travers un accord-cadre, à promouvoir les actions de parrainage pour aider les jeunes en difficultés à trouver un emploi dans le BTP. Les signataires font le pari d'offrir aux plus défavorisés de réelles perspectives de carrière, dans un secteur qui a besoin de se renouveler pour assurer son avenir.**

Quelques données de contexte :

- Les jeunes qui résident dans les quartiers populaires et notamment ceux issus de **l'immigration rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle plus marquées** que l'ensemble des jeunes pour accéder à l'emploi. Pour rappel, certains territoires urbains affichent un taux de chômage des jeunes pouvant atteindre 40%.

- Contexte de **difficultés de recrutement des entreprises du bâtiment** : trois quarts des projets de recrutement sont considérés comme difficiles à pourvoir par les employeurs. De plus, 77% des embauches envisagées d'ouvriers qualifiés sont assorties de difficultés, contre seulement une sur deux sur les postes non qualifiés (51 %). En particulier, la proportion de cas difficiles atteint 84% chez les maçons, 83% chez les plâtriers et charpentiers, et 80% chez les plombiers et chauffagistes (source CREDOC – UNEDIC - Enquêtes BMO de 2002 à 2007).

- L'accès au premier emploi repose souvent sur les réseaux : **39% des jeunes accédant pour la première fois** à un emploi connaissaient déjà une ou plusieurs personnes dans l'entreprise (source génération 2004 - CEREQ).

#### **Le Parrainage :**

Le parrainage s'inscrit dans la mise en oeuvre des politiques pour l'emploi et contre toutes les formes de discriminations sur le marché du travail. En mobilisation la société civile pour remédier à la dégradation du lien social, le parrainage est un outil pertinent pour compléter l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi vers l'insertion durable. Il constitue un partenariat efficace entre l'action publique et le tissu économique local.

De nombreux publics rencontrent des difficultés particulières d'insertion dans le monde du travail et n'accèdent pas à l'emploi car ils sont dépourvus de relation avec le monde économique.

**Face à cette situation, le groupe PRO BTP** dont la mission est de développer la performance sociale des entreprises du BTP en leur proposant les meilleurs dispositifs de protection sociale, et d'apporter de vraies réponses aux risques personnels et familiaux des hommes et des femmes du BTP tout au long de leur vie, s'est **mobilisé avec les partenaires publics** pour mieux informer, soutenir, et accompagner les jeunes dans leurs cursus de formation et d'insertion professionnelle, notamment par le développement d'actions de parrainage.

## **Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés grâce à un accompagnement personnalisé**

Les pouvoirs publics, représentés par la **Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP)**, la **Délégation Régionale aux droits des femme et à l'Egalité**, la **Direction Régionale Corse de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité Des chances (ACSé)** et l'**Association Régionale des Missions Locales de Corse (ARML de Corse)** et PRO BTP, viennent de signer un accord-cadre régional visant à informer, soutenir et accompagner les jeunes issus de l'immigration et / ou des quartiers populaires dans leurs choix de formation et leur insertion professionnelle. Cheville ouvrière de ce dispositif : le réseau de parrains de PRO BTP, constitué de bénévoles, retraités ou anciens professionnel du bâtiment et des travaux publics.

Ensemble, les signataires coordonneront leurs efforts afin de mettre en place plusieurs initiatives :

- mieux faire connaître les métiers du BTP aux jeunes et les perspectives professionnelles s'offrant à eux,
- favoriser l'accès à l'ensemble des métiers du BTP, notamment par l'apprentissage,
- développer l'animation, l'accompagnement et la formation des parrains du groupe PRO BTP.

**Le partenariat avec les missions locales** : est particulièrement important compte tenu de leur rôle auprès des jeunes dans leur recherche professionnelle. C'est dans le cadre des missions locales que sont appréciées les capacités des parrains du PRO-BTP à présenter les métiers du BTP à des jeunes. Les résultats déjà tangibles en terme de sorties vers l'emploi grâce au parrainage et qui indiquent un changement de la part des jeunes sur ces métiers.

La volonté des parrains du réseau du groupe PRO BTP de participer à l'ouverture de leur secteur professionnel d'origine à des profils nouveaux, en choisissant si nécessaire de procéder à des accompagnements renforcés, a permis, **pour ce qui concerne le public féminin** notamment, que soient accompagnées près de 20% de jeunes femmes, encouragées et valorisées dans leur projet d'insertion professionnelle dans des métiers souvent qualifiés à tort de masculins.

**Il prend aussi appui sur l'expérimentation**, soutenue par l'ACSE, dans deux sites pilotes (PACA et Midi Pyrénées), centrée sur la sensibilisation et la formation des parrains pour leur permettre de faire face aux demandes discriminatoires des entreprises, de réfléchir sur leurs pratiques d'accompagnement et d'aider tous les jeunes y compris les femmes.

Les premiers résultats :

Plus de 1500 jeunes ont trouvé le chemin de l'emploi grâce aux parrains PRO BTP depuis leur création. En 2007, sur 494 accompagnements, 329 filleuls ont trouvé un emploi ou une formation, dont 241 dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, soit 2 jeunes sur 3\*\*. Pour Hugues Chérubin, jeune électricien en région parisienne, « *Le réseau de parrainage de PRO BTP est une aide précieuse : avoir une personne qui aide à faire le lien entre mon diplôme et le monde du travail est un plus* ».



## **Le réseau des missions locales et la Permanence d'Accueil Information et d'Orientation de Corse :**

**Au service des jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à lever les obstacles éventuels à l'embauche et restaurer ou développer une autonomie dans la conduite d'un parcours d'insertion.**

### **Les missions locales dans le code du travail.**

#### **Article L311-10-2**

«...Dans le cadre de leur mission de service public pour l'emploi, elles ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elles favorisent la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale, et contribuent à l'élaboration et à la mise en oeuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ».

Le réseau d'accueil a notamment en charge de proposer des solutions aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification et il doit s'appuyer pour cela sur les dispositifs mis en place par l'Etat, les régions, les départements et les communes, chacun en fonction des compétences définies par la loi.

#### **Article L322-4-17 à L322-4-17-4**

« Un droit à l'accompagnement organisé par l'Etat et mis en oeuvre par les missions locales et les PAIO au profit des jeunes de 16 à 25 ans révolus, éloignés de l'emploi. Pour l'exercice de ce droit, il est créé un Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) qui prévoit, en particulier, un accompagnement personnalisé et renforcé pour les jeunes sans qualification (niveau de formation Vbis et VI).

### **L'organisation du réseau**

Sur le plan juridique, les missions locales ont une personnalité propre. Il s'agit d'associations créées à cette fin par des communes ou des groupements de communes. La présidence de l'association est assurée par un élu d'une collectivité territoriale participant au financement de la mission locale. Les instances associatives regroupent les élus des collectivités territoriales, les services de l'Etat, les partenaires économiques, sociaux et associatifs. Cette organisation favorise ainsi la collaboration entre :

- Les communes et établissements publics de coopération intercommunale, les départements et les régions.
- L'ANPE, les administrations de l'emploi et de l'action sociale, les établissements scolaires, les centres d'information et d'orientation, le réseau d'information jeunesse, les services de la protection judiciaire de la jeunesse, les services des droits des femmes.
- Les organisations syndicales des employeurs et des salariés, les chambres consulaires, les réseaux associatifs.

### **L'Animation Régionale des Missions Locales et PAIO de Corse**

Pour la région Corse, L'Association Régionale des Missions Locales est présidée par Monsieur Emile ZUCCARELLI, maire de Bastia (siège de l'Association). Le secrétaire est Monsieur Simon RENUCCI, Député-maire d'Ajaccio et son Trésorier est Monsieur Georges MELA, Maire de Porto-Vecchio.

L'ARML de Corse est dotée d'une animation régionale. Cette structure régionale est financée par la Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et la Collectivité Territoriale de Corse.

Elle est l'interlocutrice de la Direction Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, des autres services de l'État et de la Collectivité Territoriale de Corse.

Elle participe à l'élaboration et au suivi des programmes d'animation régionale.

Elle est représentée au Conseil national des missions locales.

Depuis le début de l'année 2006, le réseau des missions locales est sur le net. En consultant [www.missions-locales-corse.org](http://www.missions-locales-corse.org), vous avez la possibilité de visualiser l'offre de services du réseau d'accueil. Réel outil d'information avec de nombreux liens utiles pour les jeunes, sur un support qui leur est familier. Outre l'information du public concerné, le site dispose d'un accès sécurisé permettant une communication entre les différentes structures du réseau, avec tous les partenaires du Service Public de l'Emploi.

En 2006, Le site sert de plateforme de communication entre tous les acteurs du réseau pour le partage en temps réel des actualités, comptes rendus de réunion, des fiches actions, des documents, etc.

### **Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion.**

Présent sur l'ensemble du territoire, le réseau d'initiative locale des 4 missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de seize à vingt-cinq ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Ainsi chaque année, un peu plus de 4 000 jeunes sont accueillis par les missions locales et les PAIO. Elles les informent, les orientent et les accompagnent en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi. Elles apportent un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.

Les missions locales organisent leur action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun.

### **L'accompagnement renforcé vers l'emploi : le CIVIS**

Mis en œuvre par les missions locales et les PAIO et organisé par l'Etat, le CIVIS s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle. Distinct d'un contrat de travail, le CIVIS formalise les engagements du jeune pour la mise en œuvre de son projet d'insertion professionnel ; les actions engagées par l'Etat à cet effet, auxquelles l'intéressé est tenu de participer et qui doivent être adaptées à ses difficultés ; les modalités et leur évaluation ; la nature de la périodicité des contacts entre la mission locale ou la PAIO et le jeune (au moins mensuelle). Le CIVIS est conclu pour une durée initiale d'un an et sera renouvelé jusqu'à la réalisation du projet professionnel pour les jeunes de niveau VI et VBis. Le jeune sera stagiaire de la formation professionnelle et pourra bénéficier d'une protection sociale. Il bénéficiera par conséquent des prestations en nature des assurances maladie (assurance maladie, maternité, vieillesse, invalidité et décès). La sécurité financière des jeunes majeurs est prévue par le versement d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquels le jeune ne perçoit aucune rémunération et à une hauteur maximale de 900€ par an.

### **Développer localement de nouvelles solutions d'insertion.**

Grâce à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, les missions locales repèrent sur leur territoire les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que les solutions mobilisables (dispositifs, prestations, partenaires) pour y répondre.

Les missions locales favorisent la concertation entre les différents partenaires publics, économiques et associatifs. Elles apportent ainsi leur concours à l'évolution de l'offre de services pour l'insertion professionnelle et sociale à partir de leur travail d'analyse de la demande et des besoins des jeunes et de leur fonction d'accompagnement des parcours individualisés.

## Mettre en œuvre des politiques publiques d'insertion des jeunes.

La double mission d'insertion globale des jeunes et de développement du partenariat local permet aux missions locales de s'impliquer avec efficacité dans les divers programmes locaux, régionaux et nationaux.

Sur leur territoire, les missions locales contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Une convention nationale entre l'ANPE et le réseau des missions locales, organise la co-traitance du programme d'action personnalisé (PPAE) mis en place dans le cadre du Plan de retour à l'emploi.

Le Plan de cohésion sociale accorde une priorité aux jeunes sortis sans qualification du système scolaire en prévoyant en leur faveur un renforcement des actions d'accompagnement vers l'emploi et une incitation à l'embauche plus forte pour les employeurs faisant l'effort de les recruter.

## Les chiffres-clés du réseau des missions locales en 2007 :

- 4 structures : 3 missions locales et 1 PAIO
- **4 026** jeunes accueillis en **2007**.
- **1 523** entrées en emploi et **744** en formation.
- **4 026** jeunes en contact dont **56%** ont bénéficié d'une entrée emploi ou en formation.

## Les premiers résultats du C.I.V.I.S en 2007 (bilan 2007) :

- Nombre de jeunes présents dans le dispositif au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006 : **573** jeunes
- Cumul régional des entrées dans le Programme en 2007 : **541** jeunes
- 238 sorties du programme sur l'emploi durable soit **46%**



## La Mission Locale d'Ajaccio

Président : **Simon RENUCCI** - Député Maire d'Ajaccio

Présidente déléguée: **Thérèse PASQUALAGGI** - Conseillère municipale

L'équipe :

- **Martine BIAGGI** directrice
- **Daniel LANFRANCHI**, Conseiller en Insertion
- **Christine LEONELLI**, Conseiller en Insertion
- **Dominique PAOLI**, Conseiller en Insertion
- **Antoinette PEDINIELLI**, ANPE
- **Pascale RUEDA** Conseiller en Insertion
- **Véronique THERY**, Conseiller en Insertion
- **Rina OTTAVY**, Assistante - chargée d'accueil

### Financements :

- Etat (Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)
- Collectivité Territoriale de Corse
- Conseil Général 2A
- Commune : ville d'Ajaccio
- ANPE
- PLIE

### Secteur géographique :

Arrondissement d'Ajaccio

**Adresse (Siège)**  
**Immeuble Castellani**  
**Quartier Saint Joseph**

**20090 Ajaccio**

**Tél. : 04.95.20.92.38**

**Fax : 04.95.20.27.42**

**Mél : [secretariat-mlajaccio@missions-locales-corse.org](mailto:secretariat-mlajaccio@missions-locales-corse.org)**

#### Modalités d'accueil :

Accueil tous les jours sauf le lundi matin.  
Du mardi au vendredi matin : de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 17h30 et le vendredi après-midi  
de 14h00 à 17h00

Rendez-vous au 04.95.20.92.38

Par fax au 04.95.20.27.42

Par email [secretariat-mlajaccio@missions-locales-corse.org](mailto:secretariat-mlajaccio@missions-locales-corse.org)

Public accueilli en 2007 : 1097 jeunes

Age/niveau/sexe  
16-25 ans tous niveaux

Nombre de jeunes entrés en CIVIS en 2007 :  
127 jeunes



## La Mission Locale de Bastia-Balagne

Président : Emile **ZUCARELLI** - Maire de Bastia  
Commune siège de la mission locale

Président Délégué : **Eric CALLONI** - Conseiller général et Conseiller Municipal  
L'équipe :

- **Bernard GIUDICELLI**, directeur  
04.95.30.11.43 / 06.72.75.58.08

### Pôle Services :

- **Olivia ANTONELLI**, Chargée d'accueil  
04.95.65.44.01 / 06.74.78.05.57
- **Géraldine PADOVANI**, Assistante Informatique  
04.95.30.11.41
- **Marie-thérèse VINCIGUERRA**, Assistante de Gestion  
04.95.30.04.94

### Pôle Accueil, Information, Orientation :

- **Pierre-Jean BRESCIANI**, Conseiller en Insertion  
04.95.30.04.85 / 06.81.53.88.07
- **Sabine LUCIANI**, Conseillère en Insertion  
04.95.30.11.47 / 06.81.53.88.07
- **Florence RANCELLI**, Conseillère en Insertion  
04.95.30.46.80.37

### Pôle Accompagnement vers l'emploi :

- **Rachel CARATINI**, Agent Technico-commercial  
06.81.92.74.46
- **Lydia COLOMBANI**, Agent ANPE  
04.95.30.11.44
- **Pascale FRANCESCHINI**, Conseillère en Insertion  
04.95.65.44.01 / 06.75.22.01.34
- **Dominique GIRAUD**, Conseillère en Insertion  
04.95.30.11.40 / 06.75.22.03.15
- **Véronique LAPORTE**, Conseillère en Insertion  
04.95.30.11.46 / 06.81.53.88.13
- **Stéphanie TEDESCHI**, Conseillère en Insertion  
04.95.30.11.42 / 06.81.53.88.13

### Pôle Psycho-social :

- **Christiane PLATTEAU**, Psychologue – 04.95.30.11.49

### Pôle Développement :

- **Françoise MAUSHART**, Responsable de Secteur  
04.95.65.44.01 / 06.74.88.35.66
- **Danièle SANTINI**, Pôle Développement  
04.95.30.11.45 / 06.89.82.45.11

### Financements :

- Etat (Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)  
Collectivité Territoriale de Corse
- Conseil Général 2B
- Communes: Bastia, Calenzana, Calvi, Communauté de communes Cinque Pieve, Ile-Rousse, Lucciana, Vescovato,
- ANPE

### Secteur géographique :

De Bastia jusqu' à la plaine orientale nord  
La Balagne

**Adresse (Siège) :**  
**Pôle Educatif et Social**  
**7, avenue Paul Giacobbi**  
**20600 Bastia**

**Tél. : 04.95.30.11.41**  
**Fax : 04.95.30.11.48**  
**Mél : mlbastia-balagne@missions-locales-corse.org**

Antenne de Lucciana :  
Résidence « A Canonica » 20290 Lucciana  
Tél/fax : 04.95.38.31.30  
Mél : florence.rancelli@missions-locales-corse.org

Antenne de Calvi :  
Centre social lieu-dit Cardellu -20260 Calvi  
Tél : 04.95.65.44.01  
Fax : 04.95.65.39.78  
Mél : olivia.antonelli@missions-locales-corse.org

### Modalités d'accueil :

Bastia : tous les jours de 8h30 -12h30 et de 13h30 – 17h30

Lucciana : du lundi au vendredi de 8h30 – 12h30 et de 13h30 - 16h30

Calvi : tous les jours de 9h00 - 12h30 et de 14h00 - 17h00

### Les permanences :

Moriani : tous les vendredis matin de 8h30 à 12h30 à la maison des services du département.

Vescovato : tous les derniers mardi du mois : le matin de 8h30 à 12h30 dans les locaux de la mairie annexe Arena Vescovato.

Folelli : tous les 1<sup>er</sup> jeudi du mois le matin de 8h30 à 12h30 dans les locaux du PIJ.

Ile-Rousse : le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00 à la maison de l'emploi rurale.

Calenzana : 1 demie journée par mois à l'hôtel de ville de Calenzana.

Public accueilli en 2007 : 1858 jeunes

Age/niveau/sexe  
16-25 ans tous niveaux

Nombre de jeunes entrés en CIVIS en 2007 :  
256 jeunes



## PAIO Centre Corse / Plaine Orientale

**Association Support** : A Rinascita à Corté

Président fondateur : **Antoine FERACCI**.

L'équipe :

- **Laurence ACHILLI**, Responsable
- **Jacqueline ALBERTINI**, Assistante administrative
- **Olivia MARUCCHI**, Conseillère en Insertion
- **Cathy CRISTIANI**, Conseillère en Insertion

### Financements :

- Etat (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)
- Collectivité Territoriale de Corse (Direction de la Formation, de l'Enseignement et de la Recherche)
- Conseil Général 2B
- Collectivités locales : Corté et Ghisonaccia

**Secteur géographique** : Arrondissement de Corté

**Adresse :**

**Siège de Corte :**  
**Association A Rinascita**  
**Rampe Sante Croix BP 1**  
**20250 CORTE**  
**Tel : 04.95.46.80.37**  
**Fax : 04.95.61.05.54**  
**Mél : paio.cortepo@missions-locales-corse.org**

**Antenne de Ghisonaccia :**  
Mairie de Ghisonaccia  
20240 GHISONACCIA  
Tel/Fax : 04.95.56.19.04  
Mél : paio.ghiso@missions-locales-corse.org

**Modalités d'accueil :**

**Corte :** Du lundi au vendredi (lundi, mardi, jeudi : sur rendez-vous) de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

**Antenne de Ghisonaccia :** Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Public accueilli en 2007 : 309 jeunes

Age/niveau/sexe  
16-25 ans tous niveaux

Nombre de jeunes entrés en CIVIS en 2007 :  
30 jeunes



## La Mission de Porto-Vecchio Sud Corse

Président: **Georges MELA**, Maire de Porto-Vecchio

L'équipe :

- Marie-Paule **BIANCARELLI**, Directrice
- Sylvie **CASANOVA**, Conseillère en insertion
- Sandrine **DEROSAS**, Conseillère en insertion
- Véronique **LAFONT**, Conseillère en insertion
- Samira **OUESLATI**, Conseillère en insertion
- Sandra **VARLINE**, Chargée d'accueil/gestion administrative
- Céline **SIMONI**, Conseillère en insertion
- Irena **ZAWADA**, Responsable de Secteur

### Financements :

- Etat (Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)
- Collectivité Territoriale de Corse
- Conseil Général 2A
- Communes : Porto-Vecchio, Bonifacio, Sartène, Propriano, Olmeto
- ANPE

**Secteur géographique** : Arrondissement de Sartène

**Adresse (Siège)**  
**Immeuble Le Sphinx**  
**Avenue Maréchal Juin**

**20137 Porto-Vecchio**

**Tél. : 04.95.70.34.90**

**Fax : 04.95.70.53.57**

**Mél : milopovosudcorse@missions-locales-corse.org**

#### Antenne de Sartène

3, cours Bonaparte

BP 43

20100 Sartène

Tél : 04.95.77.14.84

Fax : 04.95.73.47.73

Mél : milosartene@missions-locales-corse.org

#### Antenne de Propriano

Place de l'Eglise

20110 Propriano

Tél/Fax: 04.95.74.02.94

Mél : milopropriano@missions-locales-corse.org

#### Modalités d'accueil :

Porto-Vecchio : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 16h00

Et le mercredi de 8h00 à 15h00

Sartène : tous les jours de 8h30 – 16h30 et ouvert le mercredi une semaine sur 2

Propriano : tous les jours sauf le mercredi après-midi de 9h00 12h00 et de 14h00 16h00

#### Les permanences :

Bonifacio : le vendredi matin et de 13h30 à 16h00 le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois dans les locaux de la mairie

Figari : le 1<sup>er</sup> lundi du mois de 13h30 à 16h00 dans les locaux de la mairie

Sainte Lucie de Porto-Vecchio : le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de 9h00 à 12h00 dans les locaux de la mairie

Lévi : le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h30 à 12h00 à la mairie de Lévi.

Petreto-Bissisano : 1<sup>er</sup> lundi du mois de 9h30 à 12h00 dans les locaux de la mairie.

Public accueilli en 2007 : 762 jeunes

Age/niveau/sexe

16- 25 ans tous niveaux

Nombre de jeunes entrés en CIVIS en 2007 :

128 jeunes

## Le métier des missions locales ( extrait de la circulaire DGEFP 2004-024 du 14 août 2004)

### III – l'activité principale d'une mission locale

#### **1- Accueil**

- a) Favoriser l'égalité d'accès aux services sur le territoire, en assurant notamment un accueil de proximité ;
- b) Mener des opérations volontaristes pour toucher les jeunes qui ne viennent pas spontanément ;
- c) Veiller à la cohérence, à la qualité égale et à l'harmonisation des prestations d'accueil.

#### **2- L'information**

- a) Donner des informations précises et ciblées pour chaque cas
- b) Assurer l'actualisation, la fiabilité et la qualité de l'information des jeunes ;
- c) Donner des informations sur tous les domaines : logement, santé, culture, loisirs, formation, emploi, métiers etc., en faisant intervenir des professionnels, des personnes extérieures pour offrir une information vivante et concrète ;
- d) Informer sur les dispositifs de formation et d'insertion ainsi que sur les contrats aidés ou non, les droits et les devoirs ;

#### **3 L'orientation**

- a) Conduire des entretiens par des conseillers formés pour réaliser un diagnostic formalisé pour chaque jeune ;
- b) Conseiller et aider le jeune à effectuer des choix et à prendre des décisions, afin de construire avec lui son parcours d'insertion professionnelle ;
- c) Favoriser la connaissance du milieu du travail en organisant des rencontres, des débats avec des employeurs et des salariés, des visites d'entreprises ;
- d) Valoriser l'alternance et notamment l'apprentissage et ses dispositifs d'accès

#### **4- L'accompagnement :**

- a) Prescrire si nécessaire un bilan de compétences ou une prestation adaptée en cohérence avec le parcours du jeune.
- b) Privilégier l'accompagnement du public le plus en difficulté par des rencontres fréquentes, un suivi social et professionnel renforcé et individualisé ;
- c) Outiller le jeune contre les discriminations c'est-à-dire favoriser la prise de conscience par le jeune de ses droits ;
- d) Faciliter la mobilité en utilisant les aides proposées et particulièrement le chèque mobilité.
- e) Faire accompagner certains jeunes par des parrains.

#### **5- L'expertise, l'évaluation, les observations :**

- a) Évaluer le nombre de jeunes à toucher et ses caractéristiques ;
- b) Contribuer à l'analyse des besoins, à l'observation et à la réalisation du diagnostic de la zone de compétence de la structure à partir des outils disponibles (Parcours) et en mobilisant le partenariat local

### IV – Les actions transversales d'une mission locale

Les cinq missions qui constituent l'activité principale d'une mission locale, se déclinent en différentes **actions pérennes** qui renforcent sa capacité d'intervention sur son territoire.

#### **1- La construction du parcours de formation**

- 1/ Élaborer des parcours personnalisés et les formaliser ;
- 2/ Avoir une bonne connaissance de l'offre de formation pour prescrire et utiliser pertinemment les dispositifs de formation existants ;
- 3/ Avoir des liaisons régulières avec l'organisme pendant la formation et lui transmettre les éléments nécessaires sur le jeune pour l'entrée en stage, établir une fiche de liaison
- 4/ Informer le jeune sur les conditions de rémunération et les pièces à préparer pour le dossier

- 5/ Prendre connaissance du bilan de la formation.

#### **2-L'accès à l'emploi**

- 1/Établir un partenariat contractualisé avec l'ANPE à travers notamment la mise à disposition d'agent ;
- 2/Animer des ateliers de recherche d'emploi, aider le jeune à rédiger un CV, une lettre de motivation et mettre à disposition les outils facilitant une recherche d'emploi ;
- 3/ Rapprocher les jeunes des besoins des entreprises ;
- 4/Favoriser l'accès à l'emploi en multipliant les séquences en entreprises dans les parcours d'insertion des jeunes
- 5/Établir des liaisons avec les entreprises et les réseaux économiques.

#### **3- L'accompagnement social**

- 1/Informé et orienter vers les réseaux oeuvrant dans le domaine de la santé, du logement, des aides à la mobilité ;
- 2/ Prescrire des visites médicales, en privilégiant dans toute la mesure du possible les prestations offertes par les centres de bilans de santé ;
- 3/Proposer des solutions aux problèmes de ressources (accès au FAJ), de santé, de logement de mobilité, d'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, à l'humanitaire, en mobilisant tous les partenaires

#### **4- L'action en matière d'accès aux droits, de prévention, de justice et de sécurité :**

- 1/Lutte contre les discriminations, égalité des chances.

#### **5 - L'animation partenariale de son territoire :**

- 1/Animer ou participer au partenariat local d'acteurs et accompagner des initiatives locales ;
- 2/Monter des projets en partenariat, s'inscrire dans une démarche de développement local ;
- 3/S'impliquer dans des plates-formes locales de concertation et d'actions, accompagner des publics particuliers dans le cadre de celles-ci.

### V - Les activités spécifiques et ponctuelles des missions locales

En périphérie de l'activité principale et des actions qu'elle génère, ces activités concernent les opérations qui ne relèvent pas des missions de bases décrites ci-dessus ou seulement d'une partie d'entre elles. Il peut s'agir d'opérations ciblées dans les domaines tels que la santé, le logement, la mobilité, les loisirs, la culture, le sport, l'humanitaire...

Carte des points d'accueil – Réseau des missions locales et PAIO de Corse

